

GROUPE	49	4	FONGICIDES
---------------	-----------	----------	-------------------

FONGICIDE ORONDIS® GOLD DC

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES CULTURES INDIQUÉES

PRINCIPES ACTIFS :

Oxathiapiproline35 g/L
Métalaxyl-M et isomère-S105 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **35176**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: **0,5 à 1 500 LITRES**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

Provoque une irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains après avoir employé le fongicide ORONDIS® GOLD DC, notamment avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

L'oxathiapiproline est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ORONDIS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	49	4	FONGICIDES
---------------	-----------	----------	-------------------

FONGICIDE ORONDIS® GOLD DC

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES CULTURES INDIQUÉES

PRINCIPES ACTIFS :

Oxathiapiproline35 g/L
Métalaxyl-M et isomère-S105 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 35176
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	Numéro de section
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)	9.1
Mises en garde générales relatives à l'emploi	9.2
Rotation des cultures	9.3
MODE D'EMPLOI	10.0
Restrictions générales	10.1
Renseignements généraux	10.2
Application par voie terrestre	10.3
Directives relatives au mélange	10.3.1
Nettoyage du pulvérisateur	10.3.2
Directives relatives à l'équipement	10.4
Directives relatives à la pulvérisation	10.4.1
Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette	10.4.2
Directives pour les systèmes d'irrigation à microasperseurs basse pression et d'irrigation goutte-à-goutte	10.4.3
Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application	10.4.4
Mises en garde relatives au produit	10.5
Zones tampons de pulvérisation	10.5.1
MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES	11.0
Pommes de terre	11.1
Ginseng	11.2
Concombres	11.3
Groupe de cultures 8-09	11.4
Légumes bulbes	11.5
Sous-groupe de cultures 13-07A	11.6
Sous-groupe de cultures 13-07B	11.7
Noix	11.8
Petits fruits de plantes naines	11.9
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

Provoque une irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains après avoir employé le fongicide ORONDIS® GOLD DC, notamment avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

L'oxathiapiproline est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'oxathiapiproline dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide ORONDIS GOLD DC, qui agit contre les maladies sélectives causées par les oomycètes énumérés sur la présente étiquette, a un effet préventif et antisporulant. Le fongicide ORONDIS GOLD DC, qui est systémique et pénétrant, circule de façon systématique dans le xylème. Le fongicide ORONDIS GOLD DC doit être appliqué dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive régulier, en rotation avec d'autres fongicides. Voir le mode d'emploi qui suit pour connaître les recommandations propres à certaines cultures et maladies.

NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. La combinaison de diverses méthodes d'application (traitement foliaire et de sol) pour protéger une culture pendant la saison de croissance est à proscrire.

9.1 Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)

Certaines variétés ou certains cultivars ou hybrides de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais quant à la sécurité de ce produit. Il est en effet impossible d'évaluer la sécurité de toutes les applications du fongicide ORONDIS GOLD DC pour toutes les cultures, pour toutes les variétés, tous les cultivars ou tous les hybrides de ces cultures, dans toutes les conditions environnementales et dans tous les contextes de croissance. Pour vérifier la sécurité de ce produit pour la culture, appliquer celui-ci selon les directives figurant sur l'étiquette sur une petite parcelle de la culture cible pour vérifier l'absence d'effet phytotoxique, en particulier lorsque le préposé à l'application n'a jamais effectué ce traitement.

9.2 Mises en garde générales relatives à l'emploi

NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UNE SERRE (SEUL OU EN MÉLANGE)

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

À moins d'indications contraires dans le mode d'emploi pour des cultures précises, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS GOLD DC avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant pas aux groupes 49 et 4 et homologué pour la même maladie.

9.3 Rotation des cultures

Pour toutes les cultures de légumineuses sauf les pois à écosser, le délai avant semis est de 180 jours. Toutes les autres cultures peuvent être ensemencées immédiatement après la dernière application.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Restrictions générales

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.2 Renseignements généraux

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.3 Application par voie terrestre

10.3.1 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser le fongicide ORONDIS GOLD DC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
6. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.3.2 Nettoyage du pulvérisateur

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide ORONDIS GOLD DC, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide ORONDIS GOLD DC sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux/territoriaux.

10.4 Directives relatives à l'équipement

Pour la répression ou la suppression de maladies transmises par le sol, tel que recommandé sur la présente étiquette, appliquer le fongicide ORONDIS GOLD DC de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible.

Pour traiter le sol, appliquer le fongicide ORONDIS GOLD DC avec un système goutte-à-goutte, un système d'application à la surface en bande ou dirigée ou un système d'application dans le sillon. **DANS TOUS LES CAS** : Si la méthode d'application ne permet *pas* au produit d'atteindre la zone d'enracinement/de la couronne, irriguer ou travailler le sol immédiatement après l'application pour que le produit antiparasitaire atteigne les zones visées.

Traitement de sol généralisé: **NE PAS** appliquer lorsque les conditions atmosphériques sont propices aux inversions de température (caractérisées par un calme plat). Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural

Engineers (Norme S-572.1 de l'ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.4.1 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins le volume de pulvérisation indiqué dans les instructions des cultures et des ravageurs mentionnés dans le tableau ci-dessous.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Utiliser des buses à miroir ou à jet conçues pour les applications au sol. Certaines buses à jet large peuvent également convenir, si elles sont recommandées pour l'application au sol par le fabricant. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou ceux recommandés par le fabricant des buses.
5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASAE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Application à la surface en bandes ou dirigée : Appliquer en bandes de 10 à 30 cm (4 à 12 po) au moins le volume de pulvérisation minimal indiqué dans les directives propres aux cultures et aux ravageurs indiquées dans le tableau ci-dessous. Travailler le sol ou irriguer sur une profondeur de 1,25 à 2,5 cm (0,5 à 1 po) immédiatement après l'application pour que le fongicide ORONDIS GOLD DC atteigne la zone visée.

Application à l'aide d'équipement d'irrigation (CHIMIO-IRRIGATION) :

Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.

Ne pas appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc.

Ce produit **NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ QU'AVEC** des microasperseurs basse pression et par irrigation goutte-à-goutte en surface **ET SEULEMENT** aux taux indiqués sur la présente étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation, y compris les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte enfouis en permanence (c.-à-d. une gaine perforée enfouie à plus de 15 cm de la surface). Ce produit **PEUT** toutefois être appliqué à l'aide d'une gaine perforée de surface si celle-ci est enfouie à moins de 15 cm de la surface. **NE PAS** appliquer le fongicide ORONDIS GOLD DC à l'aide d'un système d'irrigation raccordé physiquement à un aqueduc public. Le fongicide ORONDIS GOLD DC peut être appliqué à l'aide de systèmes d'irrigation alimentés par un aqueduc public **uniquement si** l'eau est emmagasinée dans un réservoir avant l'ajout des pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement

du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

Le système d'irrigation **doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée**. Toute distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présent dans ou sur la récolte. Le système **doit être étalonné pour assurer une application uniforme des taux indiqués**. Communiquer avec le fabricant ou le distributeur de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage. L'arrêt et le rajustement du système de chimio-irrigation ne doit être effectué que par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Ne pas injecter le fongicide ORONDIS GOLD DC à pleine puissance ou il peut se produit une détérioration des vannes et des joints. Le fongicide ORONDIS GOLD DC peut nuire à beaucoup de matériaux de joints. Les joints en cuir sont le meilleur. Caoutchouc EPDM ou caoutchouc silicone peut-être utilise, mais devrait être remplace une fois par année. Ne pas utiliser les joints en Viton^{md}, le nitrile (Buna-N), Néoprène ou PVC. Diluer le fongicide ORONDIS GOLD DC dans le réservoir à raison d'au moins 15 parties d'eau pour une partie de fongicide ORONDIS GOLD DC. L'injection d'un plus grand volume d'une solution plus diluée permet habituellement un étalonnage plus précis des doseurs. Mesurer la quantité de pesticides dans l'eau d'irrigation pendant le cycle d'irrigation.

10.4.2 Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette

1. Le système doit être étalonné pour assurer une application uniforme des taux indiqués. Communiquer avec le fabricant de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage.
2. Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.
3. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif anti-retour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
4. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.
5. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
6. La conduite d'irrigation ou la pompe à eau doit être munie d'un pressostat en bon état de fonctionnement qui arrêtera le moteur de la pompe si la pression diminue au point où la distribution du pesticide est compromise.
7. Les systèmes doivent être munis d'un doseur, comme une pompe volumétrique (p. ex. une pompe à membrane ou un injecteur à venturi), qui est conçu pour les pesticides et qui est fait de matériaux compatibles avec ceux-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
8. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter, sauf dans le cas de la chimio-irrigation goutte-à-goutte.
9. La conduite d'injection des pesticides doit être située en aval des filtres (vers le champ) afin d'éviter toute contamination hors site par les pesticides ou toute erreur d'application à la

- suite du rétrolavage des filtres.
10. Utiliser un réservoir réservé à l'injection des pesticides plutôt que de mélanger les pesticides dans le réservoir servant au mélange des engrais ou d'autres produits non pesticides appliqués avec le système de chimio-irrigation. On réduit ainsi le risque de problèmes d'incompatibilité qui pourraient entraîner des erreurs d'application.
 11. Injecter le fongicide ORONDIS GOLD DC au centre de la conduite d'eau pour assurer un mélange complet et rapide. Pour ce faire, on peut utiliser un « tube d'injection » muni d'un clapet anti-retour.

10.4.3 Directives pour les systèmes d'irrigation à microasperseurs basse pression et d'irrigation goutte-à-goutte

Le fongicide ORONDIS GOLD DC doit être appliqué selon le calendrier indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs du mode d'emploi et non selon le calendrier d'irrigation. Les techniques d'étalonnage et d'application suivantes sont fournies à titre de référence et ne constituent aucunement une garantie d'adaptation pour une application par microasperseurs basse pression ou avec du matériel d'irrigation goutte-à-goutte. Vérifier auprès des organismes de réglementation provinciaux/territoriaux et autres organismes concernés afin de savoir s'il existe des restrictions sur l'utilisation avant d'appliquer des produits chimiques agricoles à l'aide d'équipement d'irrigation.

1. Les sections du système d'irrigation doivent être étalonnées séparément afin que l'on puisse déterminer le temps qu'il faut à l'eau pour se déplacer dans le système et s'assurer que tous les diffuseurs du système débitent la même quantité d'eau.
2. N'utiliser que de l'équipement d'injection sous pression ou à venturi.
3. Déterminer la superficie qui sera traitée par chaque section du système d'irrigation.
4. Mesurer le débit de chaque diffuseur ou de chaque gaine perforée se trouvant le plus près et le plus loin du point d'injection.
5. Pour l'étalonnage, substituer un détergent à lessive concentrée au mélange de fongicide ORONDIS GOLD DC dans le réservoir d'injection (solution). Pour étalonner le système, il est important d'utiliser le même volume de solution savonneuse que le volume de solution de fongicide ORONDIS GOLD DC que l'on prévoit appliquer. Le détergent formera des bulles à la sortie des diffuseurs. Vérifier le temps s'écoulant avant l'apparition des bulles aux diffuseurs se trouvant le plus près et le plus loin. Si le temps écoulé est inférieur à 2 minutes entre les deux extrémités, rajuster le coefficient de dilution et/ou le débit d'injection.

10.4.4 Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application

1. Avant de procéder à l'étalonnage, faire fonctionner le système jusqu'à ce que tous les diffuseurs laissent s'écouler le même débit ou jusqu'à ce que le système atteigne sa pleine pression.
2. Préparer une solution indicatrice à base de détergent en utilisant le même taux d'agent indicateur que le volume de fongicide ORONDIS GOLD DC qui sera utilisé dans le mélange.
3. Régler l'injecteur de façon à appliquer la solution indicatrice au taux d'injection qui sera utilisé au moment de l'application du fongicide ORONDIS GOLD DC.
4. Fixer une section de 30 cm de conduite flexible sur le diffuseur se trouvant le plus près du point d'injection et une autre section de 30 cm sur le diffuseur se trouvant le plus loin. Surveiller les deux diffuseurs afin de déterminer le temps qui s'écoulera avant l'apparition de la solution indicatrice colorée.

5. Commencer à injecter la solution indicatrice. Mettre l'extrémité libre des conduites flexibles dans un petit récipient. Débuter le chronométrage dès l'apparition de la solution indicatrice colorée. Arrêter le chronométrage lorsque la solution indicatrice cesse de s'accumuler dans le récipient.
6. Si le temps s'écoulant entre l'apparition de la solution indicatrice au diffuseur se trouvant le plus près et au diffuseur se trouvant le plus loin n'excède pas 2 minutes, la couverture sera comparable. Si ce n'est pas le cas, procéder à des ajustements en augmentant le taux de dilution, c.-à-d. en utilisant un ratio eau/fongicide ORONDIS GOLD DC supérieur à 15:1, ou régler l'injecteur pour obtenir un débit plus lent.
7. Une fois que le système est étalonné, diluer la quantité requise de fongicide ORONDIS GOLD DC avec de l'eau et tout autre produit d'association dans le réservoir d'injection à un taux de dilution minimal de 15 parties d'eau pour 1 partie de fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour plus de détails, suivre les directives relatives au mélange et à l'équipement présentées dans la section **Directives de mélange** de de la présente étiquette.
8. **NE PAS** commencer l'injection du fongicide ORONDIS GOLD DC dans le système avant que tous les diffuseurs affichent le même débit ou lorsque le système a atteint sa pleine pression.
9. Injecter la solution de fongicide ORONDIS GOLD DC dans le système au début de la période d'irrigation dans 1,5 à 2,5 cm d'eau d'irrigation).

10.5 Mises en garde relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux/territoriaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturaux à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

L'utilisation répétée de produits pour lutter contre certains agents phytopathogènes peut mener à l'apparition de souches fongiques résistantes et entraîner une réduction de la suppression des maladies. Le mode d'action de l'oxathiapiproline, l'une des matières actives de fongicide ORONDIS GOLD DC, est nouveau et correspond au code 49 du FRAC. L'oxathiapiproline inhibe un

homologue de la protéine de liaison des oxystérols (OSBP). Les protéines de liaison des oxystérols interviennent dans le mouvement des lipides entre les membranes, entre autres processus. L'inhibition de ces protéines peut perturber d'autres processus dans la cellule fongique, comme la signalisation, le maintien des membranes cellulaires et la formation de lipides

plus complexes qui sont essentiels à la survie de la cellule. Il est important d'utiliser un programme

de lutte contre les maladies prévoyant la rotation et l'utilisation en mélange de fongicides ayant un mode d'action différent pour réduire le risque de développement d'une résistance aux fongicides. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles fédéraux ou provinciaux/territoriaux pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène donné.

Les traitements effectués avec le fongicide ORONDIS GOLD DC doivent faire partie d'une

stratégie globale de lutte contre les maladies, cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur la gestion de la résistance**).

10.5.1 Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requis pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.
- trempage du sol ou l'incorporation au sol.
- l'utilisation de micro-asperseurs à basse pression dans les systèmes d'irrigation.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Cultures	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection :	
		des habitats d'eau douce d'une profondeur :	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur agricole	Ginseng, sous-groupe de cultures 13-07A (mûres et framboises), groupe de cultures 8-09 (légumes-fruits)	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association..

11 MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES

11.1 Pommes de terre

Culture	Pommes de terre
Maladies réprimées	Pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>) Pourriture aqueuse (<i>Pythium</i> spp.)
Taux d'application	18 mL/100 m de rang
Moment du traitement/directives	Appliquer une fois en pulvérisation dans le sillon au moment du semis dans 40 L d'eau/ha. Orienter la buse vers le sillon de façon à traiter une bande de 15 à 20 cm de largeur, juste avant le point où la semence est recouverte.
Volume d'eau minimal recommandé	40 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	1
Quantité maximale de matière active appliquée	85 g m.a./ha d'oxathiapiproline 255 g m.a./ha de métalaxyl-M et isomère-S
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Sans objet
Restrictions particulières	NE PAS effectuer de traitements foliaires avec les fongicides ORONDIS ou un autre produit contenant un fongicide du code 49 du FRAC après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC.

11.2 Ginseng

Culture	Ginseng
Maladies supprimées	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora cactorum</i>)
Taux d'application (produit/ha)	3 L/ha (420 g de m.a./ha)
Moment du traitement/directives	Effectuer la première application du fongicide ORONDIS GOLD DC sous la forme d'un trempage du sol avant la levée du ginseng au printemps. Employer un volume d'eau minimum de 1000 L/ha. Effectuer les applications subséquentes sous la forme d'un trempage du sol dans un volume d'eau minimum de 4000 L/ha. Si possible, irriguer le champ/la zone traitée avant l'application pour humidifier la paille. Effectuer l'application de fongicide ORONDIS GOLD DC tout juste avant une pluie afin de faciliter le déplacement de fongicide ORONDIS GOLD DC vers la zone d'enracinement. Si les précipitations sont inférieures à 1 cm moins d'une heure après l'application, le champ/la zone traitée doit être arrosé. Pour la pourriture phytophthoréenne des racines seulement : Effectuer une deuxième application sous la forme de trempage du sol après 6 semaines et une troisième application sous la for.
Volume d'eau minimal recommandé	1000 L/ha pour la première application et 4000 L/ha pour les applications subséquentes.
Nombre maximal de traitements par année	3 par année au total; 1 pour la fonte des semis causée par <i>Pythium</i> ; 3 pour la pourriture phytophthoréenne des racines
Intervalle minimal entre les traitements	42 jours

Quantité maximale de matière active appliquée	945 g de m.a./ha de métalaxyl-M et isomère-S 315 g de m.a./ha d'oxathiapiproline
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. Lorsque 3 applications de fongicides ou plus sont effectuées dans un programme, utiliser ORONDIS GOLD DC (ou un autre produit contenant de l'oxathiapiproline) dans au plus 33 % des applications. Lorsque moins de 3 applications de fongicide sont effectuées, ne pas effectuer plus d'une application de fongicide ORONDIS GOLD DC (ou d'un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC). 	

11.3 Concombres

Culture	Concombres
Maladies supprimées	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) Pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (<i>Phytophthora capsici</i>)
Taux d'application (produit/ha)	2 L/ha (280 g de m.a./ha)
Moment du traitement/directives	Appliquer au moment du semis en pulvérisant en bandes ou par l'irrigation goutte-à-goutte. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette. Si le fongicide ORONDIS GOLD DC est appliqué par irrigation goutte-à-goutte, l'oxathiapiprolin ne protégera que les racines se trouvant à 15 cm du diffuseur.
Volume d'eau minimal recommandé	400 L/ha
Nombre maximal d'applications par cycle cultural	1
Quantité maximale de matière active appliquée	210 g de m.a./ha de métalaxyl-M et isomère-S 70 g de m.a./ha d'oxathiapiproline
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Sans objet.
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. NE PAS utiliser dans la production de greffe. Il n'y aura pas plus de six applications de tout produit contenant du FRAC 49 par année sur la même superficie, ciblant le même pathogène. 	

11.4 Groupe de cultures 8-09

Culture	Groupe de cultures 8-09 – légumes-fruits Aubergine d'Afrique; tomate du désert; cocona; tomate groseille; aubergine; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicorne; narangille; okra; fausse aubergine; pépino; poivron; piment autre que poivron; roselle; aubergine écarlate; morelle réfléchie; tomatille; tomate; tamarille; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
Maladies supprimées	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) Brûlure phytophthoréenne et pourriture phytophthoréenne du collet (<i>Phytophthora capsici</i>)* *tomate, poivron, piment autre que poivron, et aubergine seulement
Taux d'application (produit/ha)	2 L/ha (280 g m.a./ha) produit (70g m.a./ha oxathiapiproline; 210 g m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S)
Moment du traitement/directives	Application au sol au moment de la mise en terre : <ul style="list-style-type: none"> • dans l'eau de repiquage • en bandes par pulvérisation à la surface — appliquer après le repiquage ou au moment du semis en bandes de 38 à 76 cm (15 à 30 pouces) • par irrigation goutte à goutte <p>Effectuer les deuxième et troisième applications par irrigation goutte à goutte ou pulvérisation de surface dirigée.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	400 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	3 par année 1 pour la fonte des semis causée par <i>Pythium</i> ; 3 pour la brûlure phytophthoréenne et pourriture phytophthoréenne du collet
Intervalle entre les traitements	30 jours
Quantité maximale de matière active appliquée	210 g m.a./ha oxathiapiproline; 630 g m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> 1. NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 2. Lorsque 3 applications de fongicides ou plus sont effectuées dans un programme, utiliser ORONDIS GOLD DC (ou un autre produit contenant de l'oxathiapiproline) dans au plus 33 % des applications. Lorsque moins de 3 applications de fongicide sont effectuées, ne pas effectuer plus d'une application de fongicide ORONDIS GOLD DC (ou d'un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC). 	

11.5 Légumes-bulbes

Culture	Légumes-bulbes : Ciboulette (feuilles fraîches) ciboulette chinoise (feuilles fraîches), ail (bulbe), ail d'Orient (bulbe), ail rocambole (bulbe), kurrat, ail penché, poireau, oignon « Beltsville bunching », oignon (bulbe), oignon de Chine (bulbe), oignon (frais), oignon vert, ail chinois, oignon perle, oignon patate (bulbe), rocambole (bulbilles), ciboule (feuilles), échalote (bulbe et feuilles fraîches), ail des bois
Maladie réprimée	Mildiou (<i>Perosopora destructor</i>)
Taux d`application (produit/ha)	1 L/ha (140 g m.a./ha) produit (35 g m.a./ha oxathiapiproline; 105 g m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S)
Moment du traitement/directives	Effectuer le premier traitement dès l'apparition du risque d'infection (à titre préventif). Les traitements subséquents doivent être effectués à un intervalle de 5 à 10 jours (selon l'incidence de la maladie).
Volume d'eau minimal recommandé	200 à 800 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	3
Quantité maximale de matière active appliquée	105 g m.a./ha oxathiapiproline; 315 g m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. Lorsque 3 applications de fongicides ou plus sont effectuées dans un programme, utiliser ORONDIS GOLD DC (ou un autre produit contenant de l'oxathiapiproline) dans au plus 33 % des applications. Lorsque moins de 3 applications de fongicide sont effectuées, ne pas effectuer plus d'une application de fongicide ORONDIS GOLD DC (ou d'un autre produit contenant un fongicide correspondant au code 49 du FRAC). 	

11.6 Sous-groupe de cultures 13-07A

Cultures	Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûres et framboises Mûre (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
Maladie supprimée	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora</i> spp.)
Taux d'application (produit/ha)	4,57 L de produit/ha, 640 g m.a./ha (480 g m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S + 160 g ma/ha oxathiapiproline)
Moment du traitement/directives	Pulvérisation au sol (généralisée, en bande ou goutte-à-goutte) Nouvelles plantations : effectuer une application au moment du repiquage. Une application supplémentaire peut être effectuée pendant la période la plus favorable au développement de la pourriture des racines Pour les applications en bande, utiliser une largeur de bande de 48 cm. Plantations établies : Avant que les plants ne commencent à croître au printemps, effectuer une application au sol, à la base des plants, sur une bande de 1,0 m au-dessus du rang ou par irrigation au goutte-à-goutte. Une application supplémentaire peut être effectuée pendant la période la plus favorable au développement de la pourriture des racines.
Volume d'eau minimal recommandé	2000 L/ha
Nombre maximal de traitements par année	2
Quantité maximale de matière active appliquée par année	NE PAS appliquer plus de 960 g de m.a./ha de métalaxyl-M isomère-S/année. NE PAS appliquer plus de 320 g de m.a./ha d'oxathiapiproline/année.
Intervalle minimal entre les traitements	7 jours
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	30 jours
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer les maladies ciblées, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. NE PAS utiliser en pépinière. 	

11.7 Sous-groupe de cultures 13-07B

Cultures	<p>Sous-groupe de cultures 13-07B. Sous-groupe des petits fruits des genres <i>Ribes</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>, sauf le bleuet nain.</p> <p>Aronie; bleuet en corymbe; gabelle odorante; goyave du Chili; cassis noir; gabelle rouge; baie de sureau; baie d'épine-vinette commune; groseille à maquereau; pimblina; camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanche; airelle rouge; gabelle indigène; baie de salal; argouse; cultivars, variétés et hybrides de ces cultures.</p>
Maladie supprimée	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora</i> spp.)
Taux d'application (produit/ha)	4,57 L produit/ha, 640 g de m.a./ha (480 g de m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S + 160 g m.a./ha oxathiapiprolin)
Moment du traitement/directives	<p>Application sur le sol : Effectuer jusqu'à deux applications sur le sol par année.</p> <p><u>Nouvelles plantations</u> : Effectuer la première application à la plantation, puis une deuxième au moins 30 jours plus tard au cours d'une période favorable au développement de la pourriture des racines.</p> <p><u>Plantations établies</u> : Effectuer une première application avant que les plants commencent à croître au printemps, puis une deuxième au moins 30 jours plus tard au cours d'une période favorable au développement de la pourriture des racines.</p> <p>Appliquer par mouillage, en pulvérisation dirigée vers le sol ou dans l'eau d'irrigation (micro-asperseur, goutte-à-goutte ou par inondation). Pour une suppression efficace de la maladie, s'assurer que la bouillie mouille complètement la zone racinaire cible. Si la méthode d'application ne permet pas au produit d'atteindre la zone d'enracinement et qu'il n'y a pas de pluie imminente, procéder à l'irrigation de la culture.</p> <p>ORONDIS GOLD DC ne ravivera pas les plants montrant des symptômes de pourriture des racines de modérés à sévères.</p> <p>Utiliser ORONDIS GOLD DC de concert avec bonnes pratiques culturales pour lutter contre la maladie.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	2000 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	2
Intervalle minimal entre les traitements	30 jours
Quantité maximale de matière active appliquée	NE PAS appliquer plus de 960 g de m.a./ha de métalaxyl-M et isomère-S/année NE PAS appliquer plus de 320 g de m.a./ha d'oxathiapiproline/année.
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> Maximum de 9,14 L de produit/ha/année. NE PAS utiliser en pépinière. NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer les maladies ciblées, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 	

11.8 Noix

Cultures	Noix Amandier, hêtre, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, ginkgo, noisetier, noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, araucaria du Chili, pacanier, pin pignon du Colorado, noyer noir, noyer commun, xanthoceras à feuilles de sorbier, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées
Maladie supprimée	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora</i> spp.)
Taux d'application (produit/ha)	4 L de produit/ha, 560 g de m.a./ha (420 g de m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S + 140 g de m.a./ha oxathiapiprolin)
Moment du traitement/directives	<p>Rétablissement ou nouvelles plantations : Effectuer une première application au sol à plantation et jusqu'à une application supplémentaire de 2 à 6 mois plus tard, lorsque les racines effectuent une poussée de croissance.</p> <p>Plantations établies : Effectuer jusqu'à deux applications au sol à un intervalle de 2 à 6 mois, lorsque les racines effectuent une poussée de croissance.</p> <p>Appliquer par mouillage ou en pulvérisation au sol sous le couvert végétal, autour de la base des arbres, jusqu'à la zone de densité racinaire maximale ou dans l'eau d'irrigation (micro-asperseur, goutte-à-goutte, inondation).</p> <p>Pour une suppression efficace des maladies, s'assurer que la bouillie mouille complètement la zone racinaire cible. Si la méthode d'application ne permet pas au produit d'atteindre la zone d'enracinement et qu'il n'y a pas de pluie imminente, procéder à l'irrigation de la culture.</p>
Volume d'eau minimal recommandé	1000 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	2
Intervalle minimal entre les traitements	2 mois
Quantité maximale de matière active appliquée par année	NE PAS appliquer plus de 840 g m.a./ha de métalaxyl-M isomère-S/année NE PAS appliquer plus de 280 g m.a./ha d'oxathiapiproline/ année
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	30 jours
Restrictions particulières	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximum de 8 L de produit/ha/année. 2. NE PAS utiliser en pépinière. 3. NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiprolin après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer les maladies ciblées, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. 	

11.9 Petits fruits de plantes naines

Cultures	Petits fruits de plantes naines: Raison d'ours; myrtille; bleuets nains; chicouté; fruit de kunzea; pain de perdrix; fraise; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Maladies supprimées	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora</i> spp.) Stèle rouge du fraisier (<i>Phytophthora fragariae</i>)
Maladie réprimée	Pourriture du collet (<i>Phytophthora cactorum</i>) sur les fraises seulement
Taux d'application (produit/ha)	4,57 L de produit/ha, 640 g de m.a./ha (480 g de m.a./ha métalaxyl-M et isomère-S + 160 g de m.a./ha oxathiapiprolin)
Moment du traitement/directives	Application sur le sol : Effectuer jusqu'à deux applications sous forme de pulvérisation en bande sur le sol ou d'application goutte-à-goutte. Nouvelles plantations : Effectuer la première application peu de temps après la plantation, lorsque l'arrosage pour l'établissement des plants est terminé, et une deuxième application 30 jours avant le début de la récolte ou à la nouaison. Plantations établies : Effectuer une première application au printemps avant la première floraison, puis une deuxième après la récolte à l'automne.
Volume d'eau minimal recommandé	2000 L/ha
Nombre maximal d'applications par année	2
Intervalle minimal entre les traitements	30 jours
Quantité maximale de matière active appliquée par année	NE PAS appliquer plus de 960 g de m.a./ha de métalaxyl-M isomère-S/année. NE PAS appliquer plus de 320 g de m.a./ha d'oxathiapiproline/année
Délai de sécurité (DS)	12 heures après l'application
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	30 jours
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maximum de 9,14 L de produit/ha/année. 2. NE PAS utiliser en pépinière. 3. NE PAS effectuer de traitements foliaires avec des fongicides contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS GOLD DC. Pour supprimer les maladies ciblées, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux.

12 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide ORONDIS GOLD DC contient un fongicide appartenant au groupe 49 et un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants aux fongicides des groupes 49 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide ORONDIS GOLD DC ou d'autres fongicides des mêmes groupes 49 et 4 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Les restrictions suivantes s'appliquent à l'utilisation du fongicide ORONDIS GOLD DC :

1. L'exposition au fongicide ORONDIS GOLD DC (ou à tout autre produit correspondant au code 49 du FRAC) ne devrait pas dépasser trente-trois pour cent (33 %) de la période de protection totale nécessaire par culture.
2. Le fongicide ORONDIS GOLD DC (ou tout autre produit correspondant au code 49 du FRAC) ne doit pas être utilisé dans la production en pépinière de cultures repiquées.
3. Aucune application foliaire de fongicides à base d'oxathiapiproline (ou de tout autre produit correspondant au code 49 du FRAC) ne doit être effectuée après l'application d'un traitement de sol à base d'oxathiapiproline.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent, et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le fongicide ORONDIS GOLD DC chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, **NE PAS** augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.